



**2018-10-401**

**FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYE NUMERO 32-0020**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, Monsieur Jean-Pierre Cayer, a formulé une recommandation relativement à l'employé numéro 32-0020;

**CONSIDÉRANT** l'enquête administrative effectuée entre le 17 septembre 2018 et le 10 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** la suspension avec solde pour fin d'enquête de l'employé entre le 17 septembre 2018 et le 15 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** l'avis de convocation notifié le 12 octobre 2018 à chacun des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil sont présents;

**EN CONSÉQUENCE :**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Martin Émond, appuyée par monsieur le conseiller Guy Lamirande, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve et ratifie la recommandation du directeur général et procède au congédiement de l'employé numéro 32-0020, effectif immédiatement;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve et ratifie la suspension administrative pour fin d'enquête de l'employé numéro 32-0020 entre le 17 septembre 2018 et le 15 octobre 2018;

**QUE** le directeur général soit mandaté par les présentes d'aviser l'employé de la décision du conseil dans les plus brefs délais et de payer à l'employé toute somme qui lui serait due à titre de vacances ou de salaire impayé;

**ADOPTÉE**

**2018-10-402**

**MODIFICATION CONTRAT ENTREPRENEUR EXCAVATION DARCHE INC. – ASPHALTAGE DES RUES PICARD ET DUSSAULT**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents:

**QUE** ces travaux soient effectués par l'entrepreneur ayant obtenu le contrat de la réfection de la rue Beaulieu suite à la recommandation de la firme Dunton Rainville ;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle octroie à la firme Excavation Darche inc l'asphaltage des rues Picard et Dussault, et ce conformément à leur soumission au montant de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingts dollars (99 780.00 \$) taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2018-10-403**

**IMPLANTATION NOUVELLE CONSTRUCTION – 4, RUE PICARD**

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage 2008-0085 (1-34) zone #111-1 exige qu'un bâtiment principal doit respecter un taux minimum d'implantation au sol de 10%;

**ATTENDU QUE** le terrain a une superficie de 24 000 pi<sup>2</sup>;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par monsieur le conseiller Guy Lamirande, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents:

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la propriété sise au 4, rue Picard à Lacolle, afin de permettre un taux d'implantation de 5.73%.

**ADOPTÉE**

**2018-10-404**

**SYSTÈME D'ALERTE – OMNIVIGIL**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents:

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle informe la MRC du Haut-Richelieu ainsi que les municipalités environnantes, de son désir d'acquérir le logiciel d'alerte Omnivigil.

**QUE** le montant de la dépense sera adopté lorsque toutes les municipalités auront signifié le choix d'un système d'alerte à madame Michelle Chabot, coordonnatrice du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

**2018-10-405**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 17 h 30, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Lamirande, appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de lever la séance.

**ADOPTÉE**

**ADOPTÉ CE** 13 novembre 2018

---

Jacques Lemaistre-Caron  
Maire

---

Jean-Pierre Cayer  
Directeur général et secrétaire-trésorier